

**LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS SUR LA MISE EN PLACE
DE L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ZONE DE DÉVELOPPEMENT
D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES A LONG TERME
RUE DE LA CHAPELLE
(zone 2 AUi)
Séance du Conseil Municipal du Mardi 25 mai 2021**

Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Municipal de Sainte-Geneviève

Suite à la publication, le 22 Mai, de l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 25 Mai, vous allez débattre d'un projet d'urbanisation d'une zone agricole. L'emprise au sol de cette zone est énorme. Un plan est souvent plus parlant :



Je me permets de vous interpeller, car j'ai transmis dernièrement un courrier demandant au nom de plusieurs riverains de la rue de la Chapelle, la tenue d'une réunion aux fins de pouvoir débattre des quatre projets impactant directement cette rue, à savoir :

- Réfection de la voirie prévoyant la mise aux normes PMR des trottoirs.
- Lancement de la construction de la deuxième tranche de logements et ses conséquences sur les accès, entre autres.
- Aménagement d'un nouveau parking.

- Déclassement de la parcelle agricole en zone d'activités, située au-delà du carrefour de la rue Lejeune et de la rue de la Chapelle (zone 2AU), devant le stade.

Suite à une conversation téléphonique avec Monsieur le Maire, sur l'impérieuse nécessité de tenir de cette réunion, celui-ci m'a fait part de votre volonté de concertation sur ces projets, ce dont je ne doute pas. J'ai cependant fait remarquer à Monsieur le Maire que pour être utile, une concertation doit avoir lieu avant la mise en place du projet, et non après que la décision ait été prise de lancer les opérations.

Les hasards du calendrier du Conseil Municipal et notamment la programmation des questions font que le point concernant cette zone d'aménagements futurs ne pourra donc pas nous être présentée avant votre délibération. Vous risquez ainsi de débattre sans connaître les remarques, les observations et les souhaits des riverains de la rue de la Chapelle et de ceux qui fréquentent ses abords.

C'est pourquoi, faute de temps pour en débattre conjointement, je vous fais part de mon avis personnel qui, je pense, reflète celui des riverains et aussi de nombreux concitoyens de Sainte-Geneviève, en espérant que vous saurez en tenir compte.

Problème de risques naturels

Depuis une dizaine d'années, cette zone subit les influences climatiques, notamment des périodes de pluies plus fréquentes en hiver et plus violentes lors de certains épisodes. (*Auparavant, ces épisodes existaient déjà : 50 cm de boues en 1969 dans notre maison*). Depuis cinq ans, nous avons subi des inondations de nos jardins, mais surtout de la zone agricole concernée par cet aménagement (vidéo à l'appui) qui, heureusement, sert actuellement de zone tampon. Je n'ose imaginer, lors de ces futurs épisodes, quelles seraient les conséquences sur les nouveaux logements de la résidence Saurel, mais aussi, probablement pour la rue du Bec au Vent, le Placeau et la rue du Placeau, car le fil de l'eau s'écoule dans ce sens. Phénomène qui serait à l'évidence amplifié par la « bétonisation » de 120 à 130 000 m² de cette zone avec les conséquences que l'on imagine pour les entreprises.

Problème de nuisances de circulation

Empruntant un axe d'importance départementale, le flux de circulation sur la rue de la Chapelle est extrêmement dense, et ceci dès 4h30 du matin, avec un pic à partir de 16h30 jusqu'à 18h30, sans compter les petits malins qui, pour grappiller quelques places sur la D 1001, évitent l'attente aux feux en prenant la rue Lejeune et la rue de la Chapelle, souvent au mépris des règles de sécurité. La création d'une nouvelle zone d'activités ne pourra qu'amplifier ce phénomène, à cause des camions de livraisons qui ne feront qu'accentuer les nuisances de pollution et sonores. Je rappelle que beaucoup de jeunes empruntent cette rue, à pied, pour se rendre au terrain de football, souvent en groupe et pas forcément en file indienne. Certains entraînements se déroulent à la nuit tombée, à partir de 18 heures.

Utilité contestable de ce projet.

Évidemment, le développement économique de notre commune doit être pris en compte, mais de manière raisonnée. J'en prends pour exemple la zone de Novillers-les-Cailloux dont, trente ans après sa mise en service, tout en étant d'un accès facile par la D 1001, tous les terrains n'ont pas encore été vendus, et dont certains, toujours inoccupés, sont devenus des friches industrielles.

En dix ans, notre commune a connu une augmentation de 30 % de sa population, et vous visez le seuil de 3 500 habitants, sans doute déjà atteint. Soit, mais à quel prix environnemental ?

Je ne pense pas que les nouveaux arrivants et les anciens souhaitent trouver une commune où il faudra faire deux kilomètres à pied pour retrouver un peu de nature. Ce n'est pas une vue de l'esprit. Vous seriez sans doute étonnés du nombre de personnes, promeneurs ou sportifs, qui empruntent, souvent avec des animaux, le chemin bordant ma propriété, chemin que vous signalez d'ailleurs dans vos publications municipales comme « chemin pour les belles balades ». Sa fréquentation s'est trouvée renforcée avec le confinement. Comment irez-vous expliquer aux futurs résidents des logements de la résidence Saurel, qu'en face de leurs maisons, ils n'auront plus la vue des champs et, au loin, des bois, mais celle de bâtiments métalliques de 15 m de haut avec un environnement de travail, en plus de l'excès de circulation qu'ils subiront ? Certains nouveaux habitants sont venus ici, pour trouver un cadre de vie plus agréable et non pour retrouver une urbanisation forcée. De surcroît, vous travaillez, semble-t-il, sur un projet de jardins familiaux. Encore une preuve de la nécessité de conserver un environnement agréable pour les habitants. Où est la cohérence ?

D'autre part, ce plan local d'urbanisme a été mis en place il y a dix ans, mais sur une trame datant déjà des années 2000. Or, la période agitée que nous subissons actuellement va redistribuer les cartes. Tous les économistes nationaux, toutes tendances politiques confondues, sont d'accord sur ce point. Le modèle économique va changer, où technologie et écologie seront omniprésents. Vous-mêmes y faites référence dans vos publications municipales (cantines scolaires, véhicules électriques, etc...). En matière d'investissements économiques, les cinq prochaines années vont changer complètement l'urbanisation des sites d'activités, le développement du commerce électronique en est la preuve. Alors, il est, sans doute, prudent d'attendre, car construire une nouvelle zone pour « je ne sais quelle entreprise, pour je ne sais pas quand », avec un retour sur investissement sûrement très faible et loin d'être garanti, est un pari risqué. Une quantité de zones vides en témoigne, hélas !

Notre commune n'a pas d'espaces verts, à l'intérieur du périmètre des zones construites. Alors, laissez libres les champs avoisinants afin qu'on puisse « respirer et s'évader » !

Que l'on ne nous reproche pas de ne pas en avoir parlé plus tôt. À ceci, je répondrai que je n'ai jamais vu d'élus de quelque liste que ce soit venir nous demander notre avis, sur ce projet nous touchant directement. Nous n'avons été l'objet d'aucune consultation, ce qui eût été la moindre des attentions. Et ceci, d'autant plus qu'en Décembre 2011, j'avais déjà fait part de ces observations au commissaire-enquêteur, qui n'en a pas tenu compte, au moment de l'enquête publique.

C'est pourquoi, nous attendons de chaque conseiller **une prise de conscience salutaire et une juste réflexion** avant de prendre en toute liberté et en pleine responsabilité une décision qui risque de défigurer le peu de paysage qu'il nous reste.

Jean-François CHEVALIER